

# ADCCGG

53

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

16

Juillet 2023

Assemblée  
Générale 2023

02

## SOMMAIRE

Éditorial	1
Assemblée Générale 2023	2 - 3
PHOCUS sur Forêt et Chasse en Pays de Loire	4 - 5 6 - 7 8 - 9
Prélèvements GG 2021-2022	10
Le SIA	11
Coin Cuisine Bulletin d'adhésion	12
Contacts utiles	13

**PHOCUS**  
Forêt et Chasse  
en Pays de Loire

04

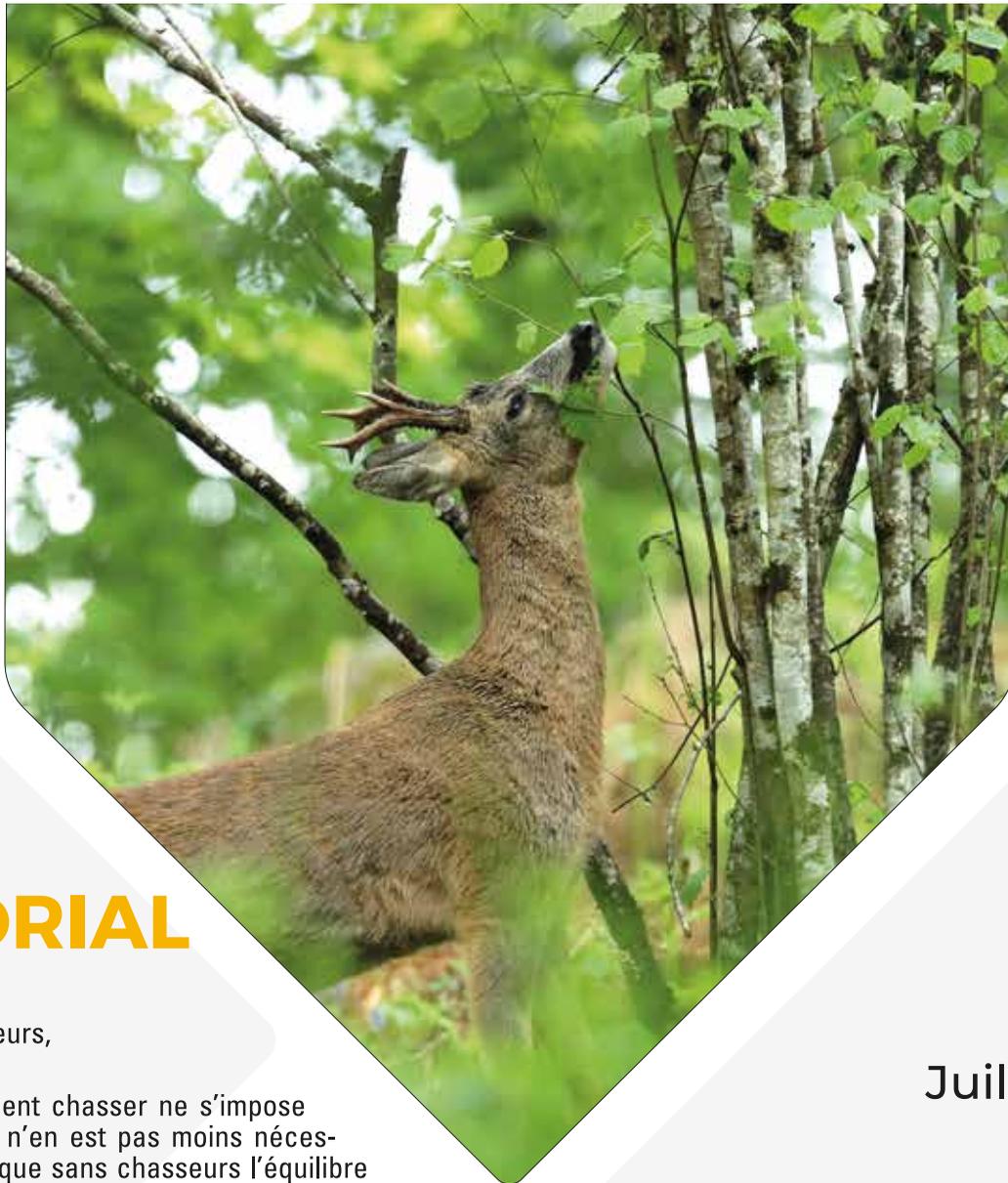


<https://www.ancgg.org/ad53/>

**Siège social ADCCGG-53**

51, rue de la Perrière  
53000 LAVAL





## ÉDITORIAL

Chers amis chasseurs,

Si fort heureusement chasser ne s'impose plus pour vivre, il n'en est pas moins nécessaire de rappeler que sans chasseurs l'équilibre entre faune sauvage et nature serait la plupart du temps fortement fragilisé par les enjeux économiques d'un monde moderne exigeant et en perpétuelle évolution. François Sommer, fondateur de L'ANCGG en 1950, avait parfaitement compris la nécessité de pratiquer une chasse-gestion pour en préserver la richesse patrimoniale, culturelle, économique et sociétale qu'elle représente encore aujourd'hui, *malgré sa soit disant dangerosité*.

C'est dans ce contexte et cet apriori, que nous devons la défendre avec abnégation et pugnacité, face à un « nouveau monde » assoiffé de nature, dépourvus des valeurs développées par la ruralité, et s'invitant souvent sur nos territoires de chasse, en voulant s'en approprier les lieux sans contraintes ni avis des propriétaires.

Face à cela, la contrainte réglementaire ne suffit plus. C'est à nous de nous mobiliser pour agir sur l'aménagement de nos territoires, sur la signalisation de nos jours de chasse et sur notre visibilité pour la rendre encore plus sûre à l'égard des autres.

Qu'elle soit loisir, art de vivre, dévorante ou simple espace de liberté, la chasse revêt de multiples raisons d'être, mais aussi légitime qu'elle puisse être, l'utilisation d'armes suscite un sentiment d'insécurité pour les autres utilisateurs de la nature, que nous devons combattre.

C'est ce que nous avons commencé à faire dans le cadre de la fête de la chasse de Meslay du Maine le 11 Juin dernier en s'invitant à une randonnée où nous avons posté une signalétique et des chasseurs ayant pour objectif majeur de rassurer.

Objectif atteint, nous vous souhaitons une excellente inter-saison, en attendant de nouvelles actions de ce type.

Didier Leblanc – Président ADCGG-53

01  
Juillet 2023



# Assemblée Générale 2023

Le 2 juin dernier, s'est tenue à La Marjolaine l'Assemblée générale de notre Association qui a rassemblé plus de 80 personnes. C'est un Rendez-vous auquel nous attachons beaucoup d'importance, car c'est l'occasion de rencontrer nos adhérents et parfois même de mieux les connaître. Chacun pouvant découvrir le bilan des activités écoulées ou à venir peut prendre la juste mesure de notre représentativité au sein des instances cynégétiques de la Mayenne. Y développant tous les ans un thème spécifique, nous avons cette année le plaisir d'accueillir **Jacky Martin**, Vice-Président de l'ANCGG, qui nous a présenté l'analyse des risques sur son territoire de chasse.

Après une présentation de **Eric Marouzé** sur la situation du Grand Gibier en Mayenne, **Didier Leblanc** y a démontré à-travers son rapport moral tout le dynamisme de notre association. Pour terminer, Raphael Santoro a remis aux heureux lauréats du Brevet Grand Gibier leur diplôme.



*Un public attentif au rapport moral du Président.*

## Promotion 2023 au Brevet Grand Gibier



# Assemblée Générale 2023

(suite)

## Données issues de M. Eric Marouzé

La Mayenne n'échappe pas à la règle générale, en France.

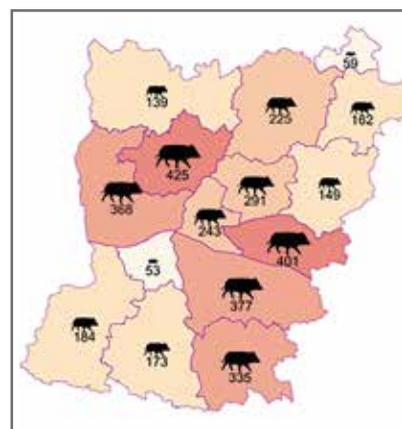
Comme l'indiquent ces différents graphiques, les populations du grand gibier continuent de progresser.

L'espèce cerf doit donner lieu à une attention particulière pour éviter l'augmentation des dégâts qui restent encore essentiellement cantonnés au sanglier, avec un coût ramené à l'animal prélevé particulièrement élevé sur le secteur de la Forêt de Mayenne.

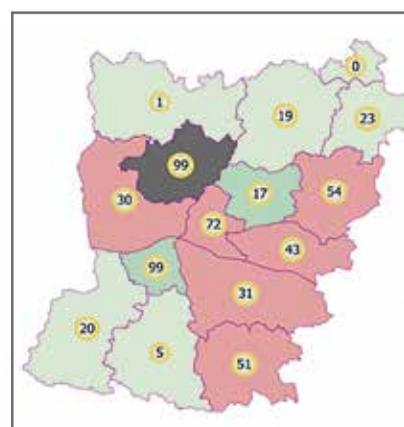
Souhaitons que la « caisse à outils » proposée par la FNC aux instances cynégétiques départementales puisse contribuer à la diminution de ces montants, en général.

A noter que concernant cette « caisse à outils », nous avons rappelé au Président de Fédération notre opposition au retour de la chevrotine, jugée dangereuse et non létale.

Nous avons enfin confirmé notre intérêt pour la deuxième année consécutive sur le sauvetage des faons de chevreuil au moment des fauches de printemps.



Prélèvement sangliers par secteur



Coût dégâts par sanglier prélevé

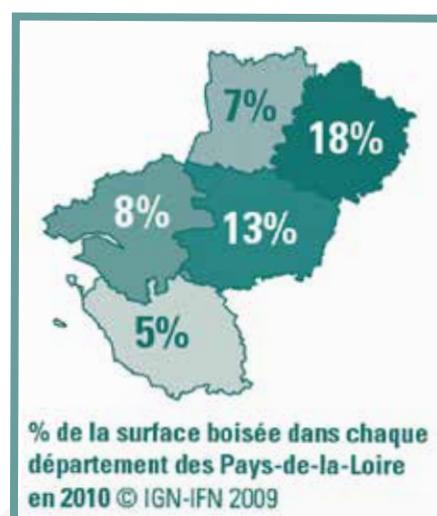


# PHOCUS sur Forêt et Chasse en Pays de Loire

Si les espaces boisés en France occupent environ 30% de la surface territoriale, ceux de la région Pays de la Loire comptabilisant environ 365 000 ha n'en représentent que 10%.

Cette faible représentation, comparée à la moyenne nationale, et composée à 90% de propriétés privées très hétérogènes appartenant à près de 150 000 propriétaires différents, laisse peu de place à de grandes étendues forestières. Seuls les massifs domaniaux et quelques forêts privées situés essentiellement en Sarthe et Maine et Loire constituent de grandes étendues boisées. Pour exemple, la Mayenne connaissant des ratios encore plus faible que cette moyenne régionale, ne compte que 180 ha de forêt domaniale sur une surface totale boisée de 35 000 ha environ.

C'est toutefois, la Vendée juste derrière la Manche, qui détient la deuxième place du record national des départements les moins boisés de France. Notons toutefois que grâce à des plantations de terres agricoles se situant principalement en Loire Atlantique, les surfaces forestières ligériennes des Pays de Loire ont significativement progressé depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.



## Une filière bois variée, organisée et productrice d'emplois

Si ce sont les départements de la façade Atlantique qui offrent la plus grande variété de types de peuplements et modes de traitement, nous rencontrons toutefois partout taillis, taillis sous futaie et grandes futaies avec des essences composées essentiellement de feuillus, dominées par les chênes (37%) et le châtaignier (14%).

Concernant les résineux, c'est le pin maritime (15%) qui en représente encore l'essence la plus courante, malgré une forte préférence accordée au douglas depuis quelques décennies, pour ses propriétés mécaniques, physico-chimiques et économiques.

La région dispose ainsi d'un vrai gisement de ressources naturelles dont Fransylva, représentant

de l'ensemble des sylviculteurs en Pays de la Loire et interlocuteur des instances régionales, mobilise l'interprofession Fibois pour alimenter au plus près cette filière d'avenir en terme économique.

Cette filière, avec 7 000 établissements et 30 000 salariés environ, regroupe toutes les activités qui participent aux processus de production, d'exploitation, et de transformation du bois.

Elle se décompose en cinq grands secteurs d'activités : la sylviculture et l'exploitation forestière, le sciage et le travail du bois, la fabrication de meubles, la construction en bois (qui connaît un essor important depuis quelques années), sans oublier l'industrie du papier et du carton également utilisatrice des sous-produits.

# PHOCUS sur Forêt et Chasse en Pays de Loire (suite)

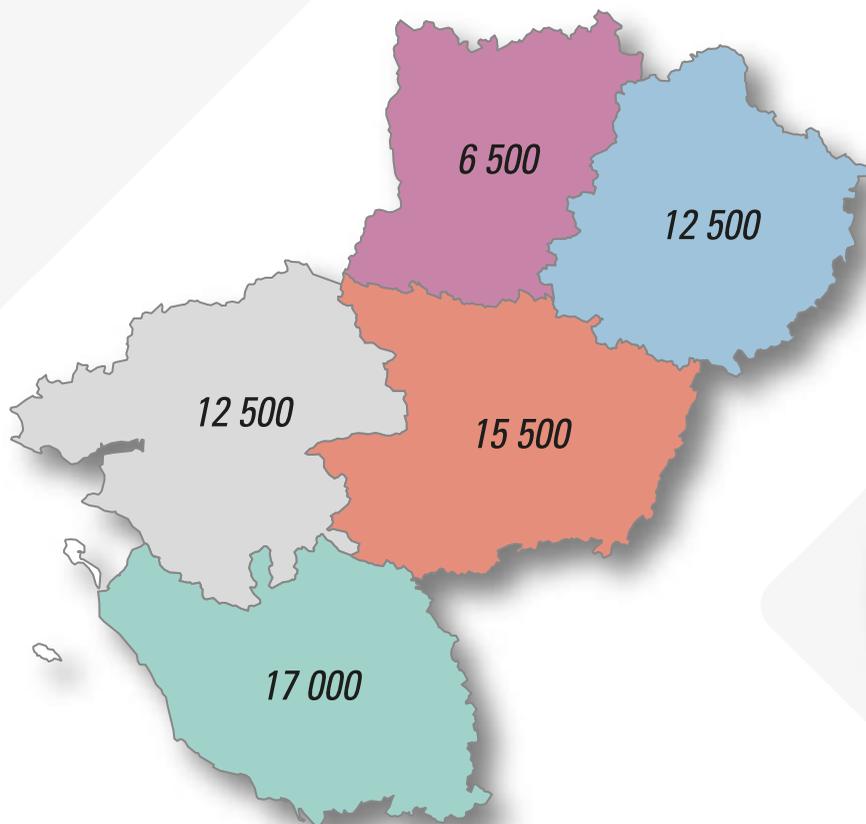
## Chasse en Pays de Loire et populations de grand gibier...

Comme dans les autres régions françaises, les chasseurs contribuent à la gestion sylvicole en ayant pour importante responsabilité d'assurer l'équilibre sylvo-cynégétique indispensable à la gestion durable de la forêt. Face à une société de plus en plus critique sur l'exercice de la chasse et un nombre de chasseurs diminuant, les propriétaires forestiers en font un véritable point de vigilance.

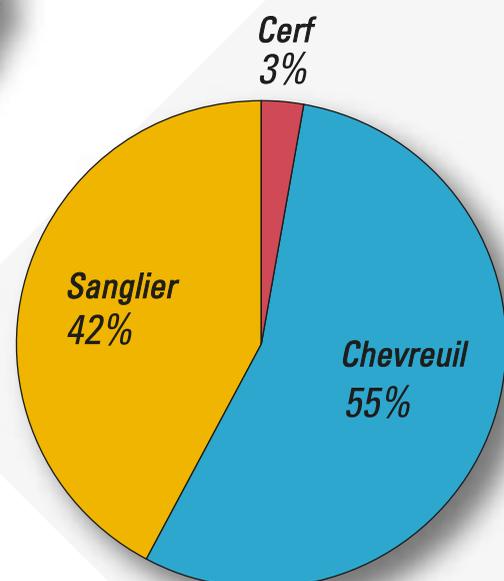
Nos milieux boisés, bien que faiblement représentés à l'échelle de notre territoire, abritent de nombreuses espèces animales et végétales parfois protégées. Ils sont en cela très importants pour la conservation de la biodiversité régionale et doivent être protégés d'intrusions intempestives de néo-ruraux avides de promenade en nature.

Avec environ 65 000 chasseurs, la chasse en Pays de Loire se place juste après le football et la pêche parmi les activités comptant le plus de licenciés. Parmi les espèces de Grand Gibier nous y rencontrons sans surprise, chevreuil, cerf, sanglier et quelques daims.

Tous les modes de chasse y sont représentés, même si le plus développé est toujours la chasse à tir en battue, malgré une forte évolution de la traque-affût, plus silencieuse et jugée plus sécuritaire.



Répartition du nombre de chasseurs en Pays de Loire



Prélèvements annuels de Grand Gibier



# PHOCUS sur Forêt et Chasse en Pays de Loire (suite)

Les populations prélevées, liées à la capacité d'accueil des territoires, varient de manière importante d'un département à l'autre (voir tableau joint).

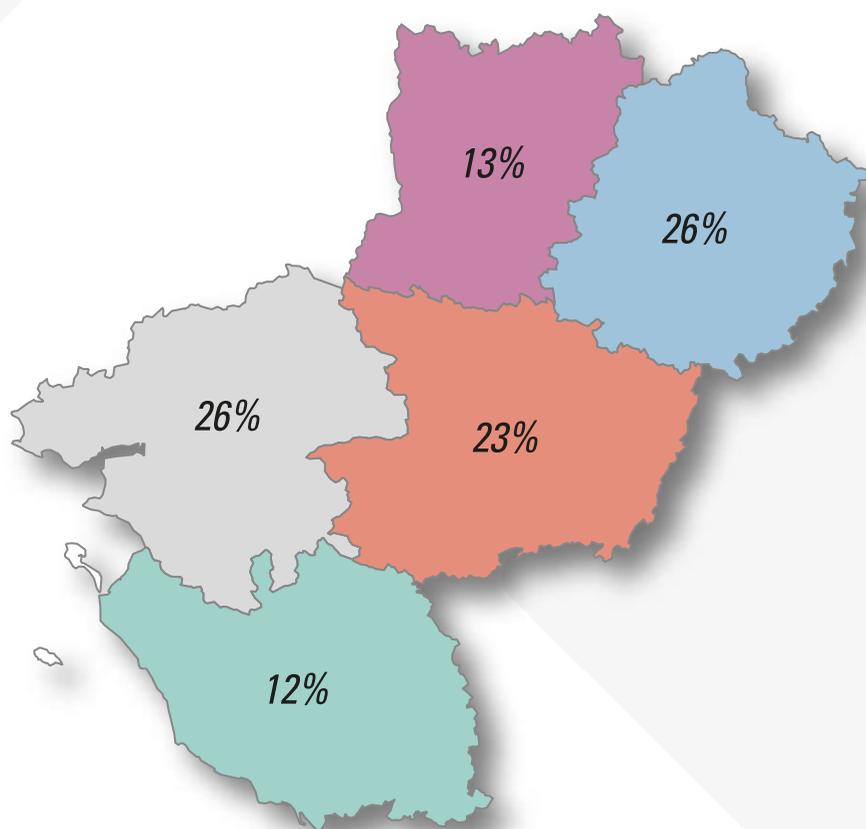
Le chevreuil et le cerf sont bien entendu soumis au plan de chasse partout, mais il est à noter que la Vendée gère également le sanglier au plan de chasse depuis les années 1990. Elle fait partie en ce sens des départements pionniers en France à avoir opté pour cette solution.

Faut-il y voir un rapport avec des prélèvements relativement faibles par rapport aux autres départements de la région, ou simplement le fait qu'elle soit peu boisée ? Cette question mériterait certainement d'être approfondie.

Avec au total 36 500 chevreuils prélevés, l'espèce est le 1er grand gibier dans notre région.

Si l'Indice nocturne de présence des grands cervidés n'est pas pratiqué partout, il n'en reste pas moins certain que l'espèce cerf progresse lentement mais continuellement avec 1 867 animaux prélevés l'an dernier. A noter que 59% le sont dans la Sarthe.

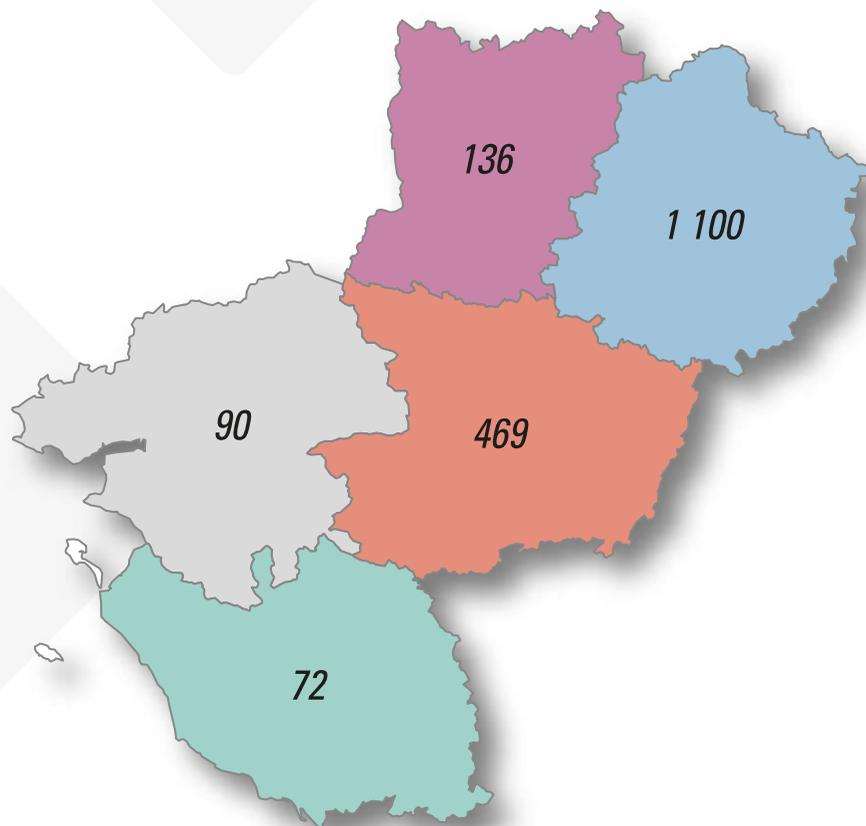
Quant au sanglier, si la progression exponentielle des populations semble marquer le pas, la pression sur les prélèvements doit bien évidemment rester permanente pour contenir les dégâts.



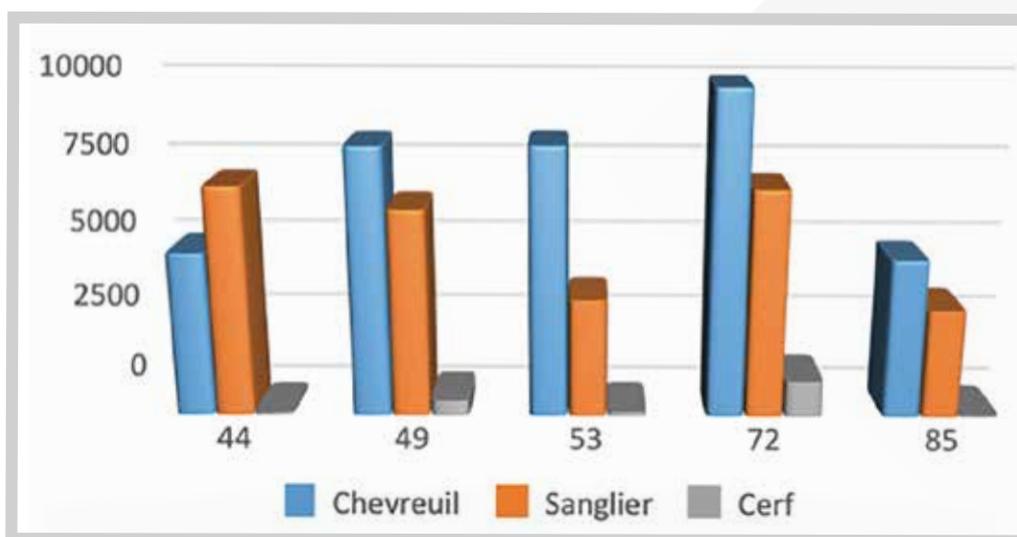
Répartition des prélèvements de sanglier en Pays de Loire



# PHOCUS sur Forêt et Chasse en Pays de Loire (suite)



Répartition des prélèvements de l'espèce cerf en Pays de Loire



Répartition du Grand Gibier par département



# PHOCUS sur Forêt et Chasse en Pays de Loire (suite)

## QUELQUES TERMES À CONNAITRE EN SYVICULTURE :

<b>Taillis :</b>	Arbre issu de la régénération asexuée, d'un rejet de souche ou d'un drageon. - Taillis simple (coupe de tous les brins) - Taillis fureté (sur la même souche, brins d'âges et de diamètres différents).
<b>Taillis sous futaie :</b>	Association sur un même lieu d'un 1er étage de taillis régulier et d'un 2ème étage clair et partiel de futaie "jardinée".
<b>Futaie :</b>	Arbre issu de la reproduction sexuée, de la germination d'une graine. - Régulière (issue de graines ou de plants et composée d'arbres d'âge homogène) - Jardinée (issue de graines et composée d'arbres d'âges variés et de tous diamètres)
<b>Traitement :</b>	Ensemble des interventions (coupes et travaux sylvicoles) appliquées à un peuplement en vue de le maintenir ou de le faire évoluer vers une structure déterminée. Ne pas confondre avec régime.
<b>Peuplements équiens :</b>	Taillis simples, futaies régulières
<b>Peuplements inéquiens :</b>	Futaies jardinées, taillis furetés
<b>Rotation :</b>	Temps séparant deux coupes de même nature.
<b>Révolution :</b>	Durée de vie d'un peuplement. <i>Ex : chênes de 120 à 220 ans</i>
<b>Éclaircie :</b>	Coupe réalisée dans les perchis et les jeunes futaies pour abaisser la densité des arbres et supprimer les arbres tarés, fourchus ou trop serrés
<b>Coupe à blanc étoc (pour le taillis) ou Coupe Rase (pour les autres peuplement) :</b>	Coupe de <b>tous</b> les arbres d'une parcelle car ils sont « <i>mûrs</i> » et le peuplement doit être renouvelé.
<b>Dégagement :</b>	Suppression dans les régénérations, semis et plantations de la <i>végétation concurrente</i> (ronces, fougères, essences secondaires).
<b>Dépressage :</b>	Suppression <i>dans les semis, fourré et gaulis</i> des sujets de l'essence principale (objective) poussant trop vite ou mal conformés.
<b>Conversion :</b>	Traitement transitoire qui consiste à passer <i>d'un régime à un autre</i> notamment du régime du taillis simple ou du taillis sous futaie au régime de la futaie, sans changer d'essence.

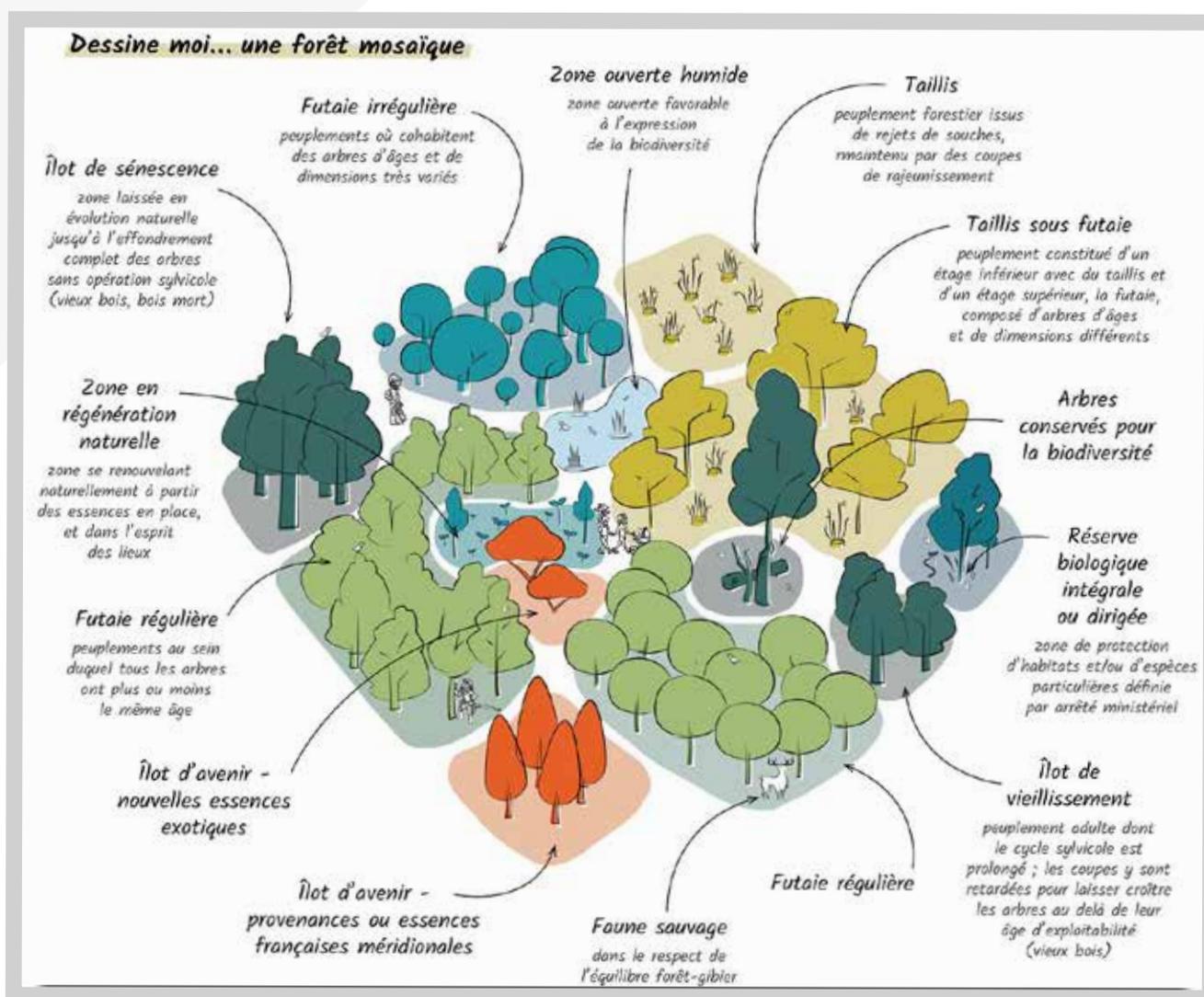


# PHOCUS sur Forêt et Chasse en Pays de Loire (suite)

**Transformation :** Modification de la composition d'un peuplement forestier par *substitution d'essences* (par exemple inadaptée aux changements climatiques)

**Dénomination :**

0 à 10 ans	10 à 25 ans	25 à 75 ans	75 à 150 ans	150 ans et +
Semis ou Fourrés	Gaulis perchis	Futaie	Futaie mûre	Vieille futaie



# Prélèvements GG 2021-2022

## Bilan National des réalisations /attributions de Grand Gibier 2021/22

(Source : Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC)

Les prélèvements de toutes les espèces sont en augmentation. Ceux du cerf élaphe, du chevreuil et du sanglier atteignent des records jamais enregistrés. Ceux du chamois et de l'isard, bien qu'en légère hausse, semblent se stabiliser par rapport aux années précédentes.



Avec une augmentation de 7.9% des réalisations, l'espèce Cerf dépasse cette année les 75 000 animaux prélevés. 11 départements français dépassent 2 000 par an. L'Indre, l'Indre et Loire et le Loir-et-Cher dépassent même 2 500 animaux au tableau de chasse annuel.



Les prélèvements de chevreuils cette année, en augmentation de 3.7% dépassent les 600 000 animaux. 12 départements atteignent plus de 10 000 chevreuils prélevés par an. La Moselle, la Dordogne et le Bas-Rhin dépassent même les 15 000 animaux au tableau de chasse, alors que la Nièvre, la Vienne et la Somme connaissent une baisse importante allant jusqu'à 20%.



Avec une hausse de 5.2% par rapport à la saison précédente l'espèce Sanglier dépasse cette année la barre de 842 000 animaux prélevés. Les prélèvements sont supérieurs à 20 000 dans huit départements, atteignant même 31 638 animaux dans le Loir-et-Cher.



Avec 12 206 prélèvements de chamois, et malgré une baisse importante l'an dernier due à la tempête Alex, l'espèce connaît une progression de 19.5% cette année qui confirme que sauf conditions exceptionnelles, les prélèvements restent relativement stables (voir haussiers) depuis les années 2000.



Après deux années de baisse, les prélèvements d'isard se retrouvent à la hausse cette année avec 2 695 animaux au tableau. Ceci ne renverse toutefois pas la tendance baissière observée depuis les années 2010.



Après trois années consécutives de baisse, les prélèvements de mouflon sont cette année à la hausse, avec une progression de 3.3%. 2 512 animaux ont été prélevés. L'espèce connaît malgré tout une tendance baissière depuis les années 2010.

Espèce	Attribution	Prélèvement
Cerf	108 438	75 397
Chevreuil	753 056	602 866
Sanglier		842 802
Chamois	16 750	12 206

Données issues de la lettre N° 25 du réseau Ongulés sauvages soutenu par la FNC et de l'OFB.

Plus d'informations sur le site web :

[https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb\\_recherche\\_oai/ouvre\\_doc/49311?fic=doc00072572.pdf](https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/ouvre_doc/49311?fic=doc00072572.pdf)

# Le SIA

La mise en place du SIA n'est décidément pas le long fleuve tranquille qu'on nous avait annoncé. Entre les chasseurs rechignant à créer leur compte et les reports de calendrier, voici quelques nouvelles.

La date limite pour les chasseurs qui était initialement fixée au 30 juin a été repoussée au 31 décembre 2023 pour palier à la situation actuelle (faible nombre de chasseurs inscrits, et dysfonctionnements du système). Il convient toutefois de rappeler que tout chasseur possédant des armes mais qui n'aurait pas créé son compte SIA après cette date limite sera considéré comme détenteur illégal d'armes de chasse acquises après le 1er décembre 2011.

Cet état de fait l'exposerait à des sanctions pouvant aller jusqu'à la saisie de ses armes, et l'empêcherait de valider son permis de chasser quand les fichiers du SIA et de la FNC seront connectés.

## Quelques précisions...

Il est également bon de rappeler que tout détenteur d'armes ayant un permis de chasser, même s'il n'a pas renouvelé sa validation depuis longtemps doit quand même ouvrir un compte SIA.

Les armes de chasse à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup par canon, acquises avant le 1er décembre 2011, peuvent ne pas être déclarées, mais leur propriétaire peut choisir de le faire s'il le désire. Il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve de la date d'achat (puisqu'après cette date tous les achats d'armes ont été enregistrés). En cas de passage d'une telle arme chez un armurier, celui-ci devra l'inscrire dans son LPN (Livre de Police Numérique) et la retirer quand il la rendra à son propriétaire. L'arme ne sera ainsi pas inscrite dans le râtelier numérique du client.



# Coin Cuisine

## Brochette de Cerf au barbecue

### INGRÉDIENTS : 4 pers.

- 1 kg de sanglier coupé en cubes de 2 cm environ
- 50 cl de vin blanc sec
- 1 oignon
- 3 feuilles de laurier
- 6 baies de genièvre ou baies roses
- 4 clous de girofle
- 1 brin de thym

### PRÉPARATION :

- Dans une calotte ou grand saladier, déposez les cubes de sanglier.
- Versez le vin blanc.
- Epluchez l'oignon, piquez-le avec les clous de girofle et déposez dans la calotte.
- Ajoutez les feuilles de laurier, les baies, le thym et le romarin.
- Laissez mariner au moins 12 heures et jusqu'à 3 jours. Plus ça marine, plus la viande est tendre et moelleuse.
- Enfilez les cubes sur des piques à brochettes. Si vous optez pour des piques en bois, faites-les tremper au moins 10 minutes dans de l'eau froide pour éviter qu'ils ne s'enflamment à la cuisson.
- Vous pouvez alterner avec des morceaux de champignons, de l'oignon et / ou des lamelles de poivrons de la couleur de votre choix.
- Faites cuire 15 environ en fonction de la puissance de votre barbecue en retournant les brochettes régulièrement

Préparation : 10 mn Cuisson : 15 mn



(photo non contractuelle)

## Bulletin d'adhésion



Je suis parrainé par : .....

1ère OPTION : **30 €uros** - Adhésion A.D.C.G.G. 53

2ème OPTION : **65 €uros** - Adhésion A.D.C.G.G. 53 + Abonnement annuel à la revue trimestrielle GRANDE FAUNE - Chasse Gestion de l'A.N.C.G.G (possibilité de demander un numéro gratuit pour découverte)

Reconnaît avoir pris connaissance de la charte des chasseurs de Grand Gibier en Mayenne, et y adhérer pleinement

### RÈGLEMENT :

Par chèque correspondant à l'option choisie et libellé à l'ordre de ADCGG-53 à retourner à Catherine Taburet - 119 Quai Paul Boudet - 53 000 LAVAL.

Soit directement en ligne en allant sur notre site : **www.ancgg.org/ad53** (pas besoin dans ce cas de nous retourner ce coupon)

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

LOCALITE : .....

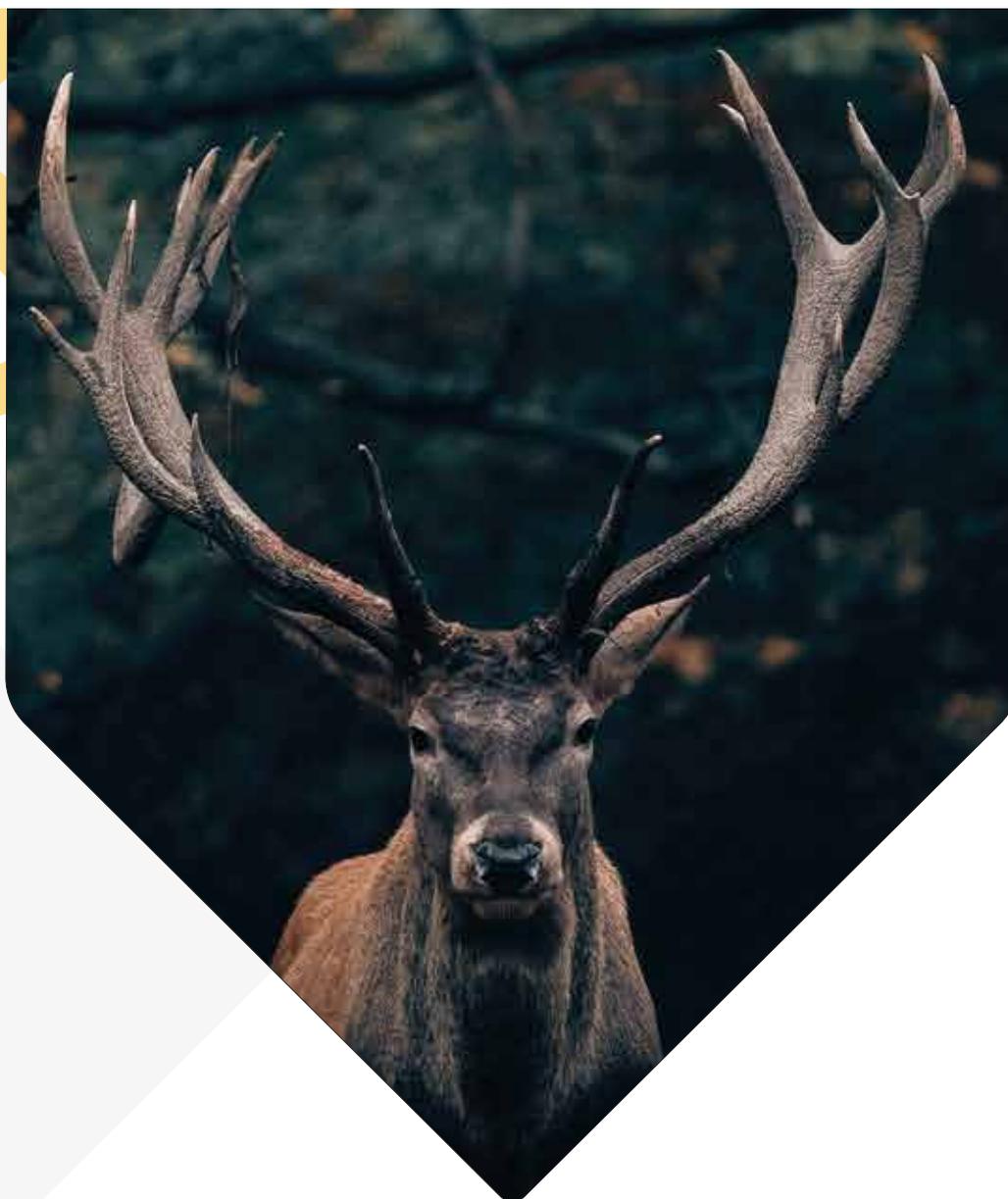
TÉLÉPHONE : .....

E-MAIL : .....

PS : Pour tout renseignement, merci de vous adresser par mail ou tél à :

• Didier Leblanc : [adcgg53@gmail.com](mailto:adcgg53@gmail.com) – Tél : 07 78 12 06 71

• Catherine Taburet – Tél : 06 29 61 98 34



## Contacts utiles

### **ADCGG-53**

*Président :*

Didier LEBLANC : 07 78 12 06 71

*Vice-Président :*

Sylvain POTTIER : 06 79 89 16 57

*Trésorière :*

Catherine TABURET : 06 29 61 98 34

*Secrétaire :*

Bruno CARRE : 06 23 77 24 80

*Responsable du sanglier courant :*

Jean-Francois BELLET

*Responsable du Brevet Grand Gibier :*

Raphael SANTORO : 06 62 17 28 35

santoro.raphael@orange.fr

*Membres du conseil d'administration :*

Serge Louveau

Antonio Marques Da Costa

Benoit Maurice

Didier Monoré

Pierre Souvigné-Douesnelière

### **Cotation Des Trophées**

François GERARD : 06 11 97 04 40

Olivier LANDELLE : 06 27 02 55 77

### **Federation Des Chasseurs De La Mayenne**

La Vigneule - 53240 Montflours - 02 43 53 09 32

### **UDUCR-53 (Recherche Animaux Blessés)**

Hervé MOULINET : 06 86 49 19 94 ou 02 43 00 77 21

Benoit DUTERTRE : 06 79 91 90 58

Vincent TOURNET : 06 78 94 25 11

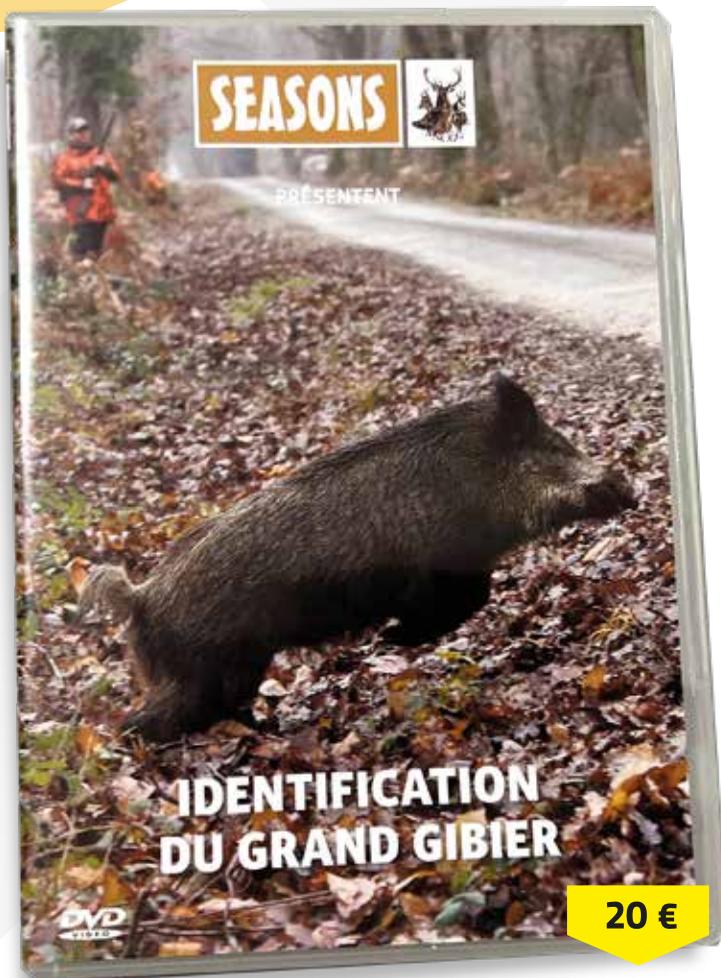
### **OFB (Office Français de la Biodiversité)**

02 43 02 97 70

### **DDT (Direction Départementale des Territoires)**

02 43 49 67 00

# COIN BOUTIQUE - ADCGG-53



20 €

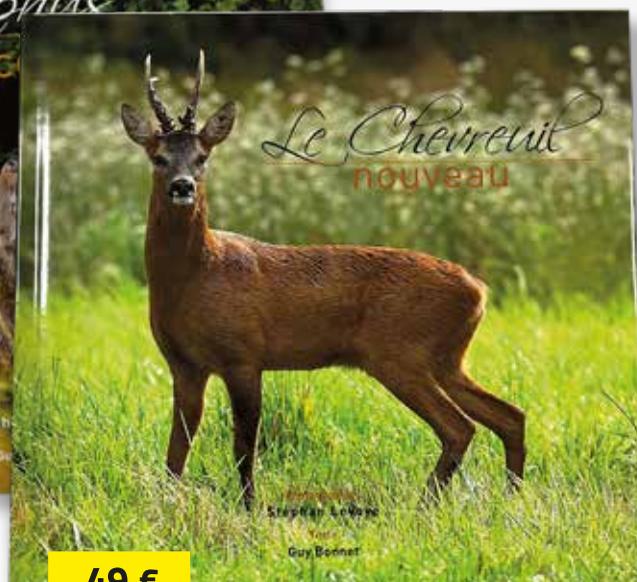
NOUVEAU



1 € pièce  
15 € les 20



48 €



49 €

COMMANDE :

Catherine Taburet  
Tél : 06 29 61 98 34